

S'INSTALLER EN AGRICULTURE

SUR LE TERRITOIRE SAUMUR VAL DE LOIRE



SOMMAIRE

1 LA DÉMARCHE À ENGAGER POUR CRÉER OU REPRENDRE UNE ENTREPRISE AGRICOLE P. 04

- Prévoir du temps P. 06
- Identifier les étapes P. 06

2 POUR COMMENCER : S'INFORMER, DÉCOUVRIR P. 08

- Le Point Accueil Installation P. 09
- Réunions d'information collectives P. 09
- Découverte Métiers P. 09

3 SE FORMER POUR ACQUÉRIR DES COMPÉTENCES P. 10

- #Coup de pouce pour valider son projet pro P. 11
- Formation initiale P. 12
- Formation pour adultes P. 12
- Formation continue P. 14

4 DÉVELOPPER SON EXPÉRIENCE AVANT DE SE LANCER P. 15

- Stages en entreprise P. 16
- En tant que salarié P. 17
- Sur un espace test en maraîchage bio P. 18
- Lors d'un stage de parrainage P. 19

5 TROUVER UN SITE POUR S'INSTALLER P. 20

- Le Répertoire Départ Installation (RDI) P. 21
- La SAFER P. 21
- Terre de Liens P. 22
- Ampelio P. 22

6 SE PRÉPARER À GÉRER SON ENTREPRISE P. 23

- Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) P. 24
- Formation Paysan créatif P. 25
- Formation De l'idée au projet P. 25
- Le rôle et les conseils du Notaire P. 26

7 CHIFFRER ET FINANCER SON PROJET P. 27

- Mesurer la faisabilité du projet P. 28
- Le plan d'entreprise P. 28
- Les aides à l'installation P. 29
- #Coup de pouce portage foncier P. 31
- #Coups de pouce portage d'activité P. 31
- #Coup de pouce financement végétal spécialisé P. 32
- #Coup de pouce financement participatif P. 32
- #Coup de pouce financement viticulture P. 32
- #Coup de pouce financement circuits-courts P. 33
- #Coup de pouce financement diagnostic carbone P. 33
- #Coup de pouce accompagnement jeunes agriculteurs P. 33

8 LES PARTENAIRES DES FILIÈRES LOCALES P. 34

- Coopérative des producteurs légumiers Rosée des Champs P. 35
- Fleuron d'Anjou, groupe coopératif P. 36
- Sominval MIN de Vivy P. 37
- Bio Loire Océan P. 37
- Cave Robert et Marcel P. 38
- Abattoir Bourgueillois Services P. 38
- CAPL P. 39

9 LES RÉSEAUX TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS P. 40

- ATV Association Technique Viticole P. 41
- BHR Bureau Horticole Régional P. 41
- CDDL Comité Départemental de Développement Légumier P. 42
- Les CUMA P. 42
- Fédération Viticole Anjou Saumur P. 43
- Les groupes de progrès P. 43

10 LES FORMALITÉS P. 44

- Le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) P. 45
- La Mutualité Sociale Agricole P. 46
- #Coup de pouce protection sociale P. 47

11 LES CONTACTS P. 48

Partenaires de l'installation en agriculture sur Saumur Val de Loire P. 49

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a fait du développement économique l'une de ses trois priorités, aux côtés du renforcement des services aux publics et de la préservation de l'environnement. Cinq filières prioritaires ont été identifiées pour mener à bien cette ambition qui relève autant de la production de richesses sur notre territoire que de leur redistribution auprès des 100 000 habitants, notamment en matière de création d'emplois : l'industrie ; le commerce, l'artisanat et le tertiaire ; le tourisme ; la formation et l'insertion ; et naturellement l'agriculture.

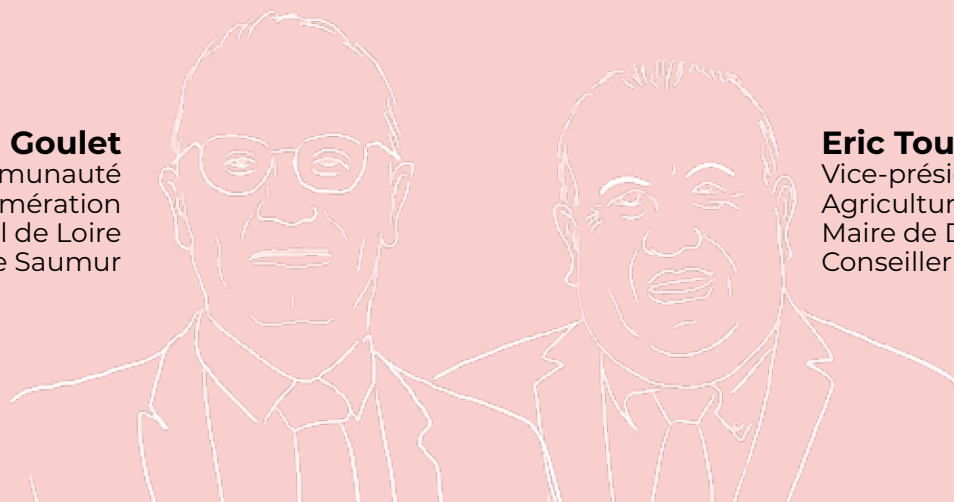
Ce dernier volet revêt un sens tout particulier. L'agriculture, dans tous ses aspects et variations, est un secteur majeur de l'économie du territoire saumurois. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : l'agriculture représente plus de 62 000 hectares sur le territoire, soit 51% de la surface totale de Saumur Val de Loire et elle correspond à 858 entreprises qui embauchent 2 676 équivalent temps plein. Le poids économique, social, foncier de l'agriculture en Saumurois est incontournable. Au-delà de sa place au sein de nos filières économiques, l'agriculture occupe aussi, naturellement, une place singulière dans nos vies individuelles et collectives : c'est là que se jouent en partie la qualité de notre alimentation - on songe bien sûr à la création à venir, sur le territoire Saumurois, d'une cuisine centrale qui pourra fournir quotidiennement plusieurs milliers de repas, notamment pour nos écoles, avec des produits locaux -, et la préservation de notre environnement, de nos paysages et de nos ressources naturelles. Ainsi l'agriculture est-elle indéniablement un sujet d'intérêt général qui nous concerne toutes et tous, sans exception, et qui doit nous mobiliser collectivement.

C'est pourquoi Saumur Val de Loire a-t-elle décidé de s'engager pleinement en faveur de deux sujets importants : l'installation de nouvelles exploitations agricoles et la bonne transmission des exploitations existantes. C'est tout l'objet à la fois de ce guide et de l'évènement La Ferme des Solutions qui ont pour mission d'accompagner, faciliter, créer de l'échange et informer sur l'ensemble des démarches.

Chérissons nos agricultrices et nos agriculteurs et chérissons aussi celles et ceux qui souhaitent le devenir : nous avons besoin d'eux.

Nous vous souhaitons une bonne lecture,

Jackie Goulet
Président de la Communauté
d'Agglomération
Saumur Val de Loire
Maire de la Ville de Saumur

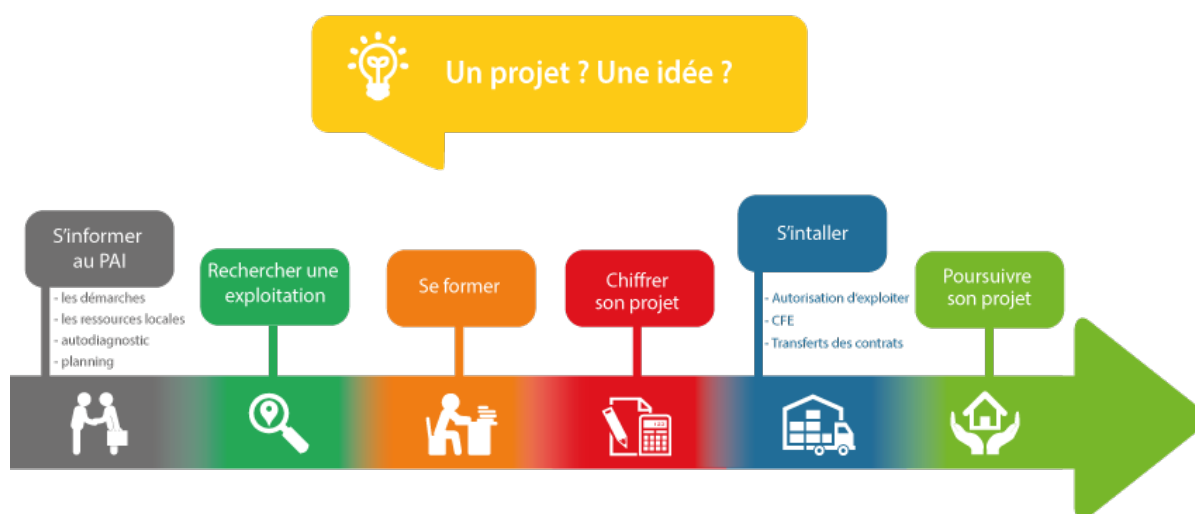


Eric Tournon
Vice-président
Agriculture et ruralité
Maire de Distré
Conseiller régional



1 LA DÉMARCHE À ENGAGER POUR CRÉER OU REPRENDRE UNE ENTREPRISE AGRICOLE

Plusieurs étapes sont à respecter dans la création d'une entreprise. Les suivre dans le bon ordre vous fera gagner un temps précieux ! Parce que réussir, c'est tenir ses objectifs en associant aspirations personnelle, sociale et professionnelle.



Créer ou reprendre une entreprise agricole, c'est déjà s'interroger sur son projet de vie et son projet professionnel. Quelques questions vous aideront à avancer dans votre réflexion :

- Vous vous intéressez au métier d'agriculteur ? Pourquoi ?
- Est-ce que vous connaissez le métier ? Êtes-vous bien formé ?
- Votre projet est-il défini ? Quelle est sa viabilité (sur le plan du revenu, de la commercialisation, du travail, de l'environnement socio-économique) ?
- Quel est votre projet personnel ? Est-il compatible avec votre projet professionnel ?
- Avez-vous déjà choisi votre production ? Avez-vous une exploitation en vue ?
- Vous souhaitez vous installer plutôt de manière individuelle ou en société (GAEC, EARL...) ?
- Quels sont les points forts et/ou faibles de votre projet ?

POUR EN SAVOIR PLUS :

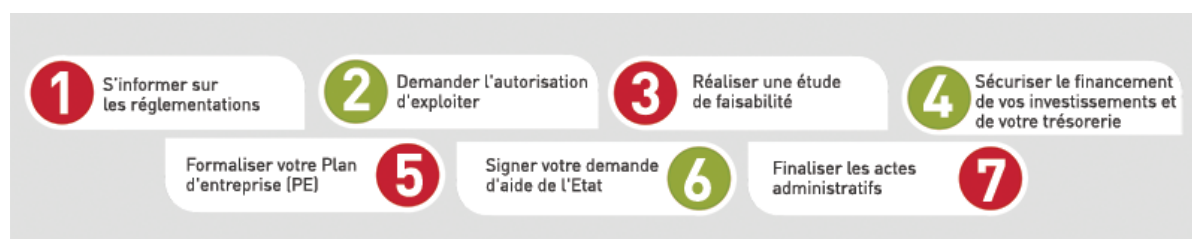
<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/etre-agriculteur/creer-reprendre-ou-transmettre/creer-ou-reprendre-une-entreprise-agricole/>

■ PRÉVOIR DU TEMPS

Pour préparer un projet d'installation, il faut prévoir un délai moyen d'un an pour un travail serein et maîtrisé du projet. Ce délai peut être allongé s'il vous est nécessaire d'acquérir de l'expérience et/ou des compétences.

En complément, il est possible en agriculture d'obtenir des subventions spécifiques pour créer/reprendre une exploitation. Dans ce cas, il vous faudra posséder un diplôme agricole de niveau IV et avoir validé votre plan de professionnalisation personnalisé.

■ IDENTIFIER LES ÉTAPES



1. Informez-vous sur les réglementations concernant votre projet

En fonction de la production dans laquelle vous vous installez et du territoire dans lequel vous vous trouvez, vous êtes soumis à différentes réglementations et démarches. Vous pouvez vous renseigner auprès du Point Accueil Installation dès à présent, car les délais peuvent être plus ou moins longs. La réglementation nécessite un accompagnement par un spécialiste : une simple recherche

en ligne n'est pas suffisante pour sécuriser votre projet.

<https://pays-de-la-loire.sinstallerenagriculture.fr/>

2. Demandez l'autorisation d'exploiter

L'autorisation d'exploiter est obligatoire pour exercer votre activité et bénéficier des aides auxquelles peut prétendre un agriculteur. Les demandes sont à faire auprès de la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) et elles

sont examinées par la Commission départementale d'orientation agricole (CDOA), représentant les différentes structures agricoles :

<https://annuaire.service-public.fr/pays-de-la-loire>

3. Réalisez une étude de faisabilité

Avant de reprendre ou de créer une entreprise agricole, il faut réaliser une étude de faisabilité (technique, économique, commerciale, financière) qui montrera dans quelle(s) condition(s)



le projet est réalisable. L'étude de faisabilité se mène en lien avec les démarches administratives.

4. Sécurisez le financement de vos investissements et de votre trésorerie

La plupart du temps, vous aurez besoin de solliciter un établissement bancaire de votre choix pour financer votre projet.

5. Formalisez votre Plan d'entreprise (PE) en cas d'installation aidée

Si vous sollicitez les aides de l'Etat, vous devrez présenter un Plan d'entreprise (PE)

sur 4 ans. Celui-ci est établi sous votre responsabilité. Le PE permet d'apprécier les conditions économiques et le financement du projet, et de vérifier l'équilibre financier et la rentabilité de votre projet.

6. Signez votre demande d'aide de l'Etat, en cas d'installation aidée

Cette demande d'aide fait l'objet d'une pré-instruction par les services des Chambres d'agriculture, puis d'une instruction par les DDT(M).

7. Finalisez les actes administratifs qui concernent votre installation

Pour officialiser votre installation, vous devez vous immatriculer au Centre de formalités des entreprises (CFE) de la Chambre d'agriculture. Le CFE se chargera pour vous de l'ensemble des formalités auprès des administrations (DDTM, Impôts, MSA...). Les démarches administratives se mènent en lien avec l'étude de faisabilité.

LES CONSEILS DES PROS :

- Être acteur de son projet et savoir réellement ce qu'on veut avant de se lancer
- Prendre un maximum de contacts en amont et s'informer tout le temps
- L'installation, ça se réfléchit longtemps à l'avance
- Bien clarifier ses objectifs et ses priorités
- Avoir une approche complète de son projet : économique, territoire et travail pour être prêt à s'installer. Et pour cela, il faut du temps



2 POUR COMMENCER : S'INFORMER, DÉCOUVRIR

LE POINT ACCUEIL INSTALLATION

Le Point accueil installation (PAI) est un lieu unique d'accueil de tous les porteurs de projet en agriculture.

Dès le stade de l'idée



Dès le stade de l'idée du projet d'installation, le PAI vous accueille en entretien individuel ou collectif avec un conseiller spécialisé.

Le but : vous aider à clarifier votre projet, vous orienter vers les personnes ressources, informer sur les aides, les formations et les dispositifs d'accompagnement pour le montage du projet, repérer les étapes et les échéances à venir.

Rendez-vous gratuits à proximité de chez vous

Labellisé par l'Etat, il offre un service gratuit de proximité et en toute confidentialité. Sur Saumur Val de Loire, les rendez-vous sont proposés dans les Antennes locales de la Chambre d'agriculture à Doué-en-Anjou et à Beaufort-en-Anjou. Chaque année, 1 800 porteurs de projet sont rencontrés en moyenne par les conseillers du PAI en Pays de la Loire. Parmi eux, près de 700 commencent leurs actions de formation de perfectionnement dans le cadre de leur Plan de professionnalisation personnalisé (PPP) et près de 600 s'installent.

Pour en savoir plus : <https://pays-de-la-loire.sinstallerenagriculture.fr/>.

RÉUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVES

La CIAP 49 (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne) organise des réunions d'information collectives destinées aux porteurs de projets qui réfléchissent à s'installer en agriculture paysanne le 3^{ème} jeudi de chaque mois à Murs-Erigné à 14h.



DÉCOUVERTE MÉTIERS

AGRI'MOUV est un dispositif accessible à toute personne désireuse de découvrir la diversité des métiers et des formations en agriculture pour valider l'orientation de son projet professionnel en agriculture. Pour ce faire, des ateliers d'information, des « voyages en agriculture » sur différentes filières et des ateliers-gestes vous sont proposés et vous permettent d'échanger avec des exploitants et des salariés en activité, mais aussi avec des formateurs et des recruteurs agricoles. Le plus d'AGRI'MOUV c'est un suivi individualisé pour booster et faciliter votre projet.

Pour en savoir plus : <http://elioreso.com/agrimouv>



Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique Contacts



3

SE FORMER
POUR ACQUÉRIR
DES COMPÉTENCES



Agriculteur, éleveur, viticulteur, maraîcher...Ce sont des métiers polyvalents, qui nécessitent des compétences techniques de production agricole et de machinisme, mais aussi en gestion, commerce, informatique, gestion des ressources humaines, particulièrement si votre projet nécessite l'embauche de personnel ou si vous vous projetez en société.

Outre ces compétences, il faut aussi une multitude de connaissances, en biologie végétale et/ou animale par exemple, techniques de production, comptabilité, réglementation, protection de l'environnement...

Une formation qualifiante, qui peut s'effectuer en formation initiale, en formation pour adulte ou en formation continue est souvent un plus pour assurer la réussite de votre installation.

■ #COUP DE POUCE POUR VALIDER SON PROJET PRO

TREMPLIN est un dispositif accessible à toute personne pour valider son projet avant une entrée en formation agricole. Ce parcours se compose de 4 semaines d'accompagnement en centre de formation (visites d'entreprises, ateliers pratiques, initiation à la conduite de matériel, ...) et de 2 semaines de stage dans l'entreprise de votre choix.

Pour en savoir plus : <http://elioreso.com/agrimouv>



FORMATION INITIALE

BAC PRO AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET VITICULTURE ŒNOLOGIE

Le Lycée professionnel agricole Edgard Pisani à Montreuil-Bellay propose des formations initiales (bac pro) en aménagement paysagers et viticulture œnologie. L'établissement dispose de plateaux techniques à la pointe dédiés aux formations, dont un domaine viticole grandeur nature.



APPRENTISSAGE EN HORTICULTURE, VITICULTURE, AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS, COMMERCE DES VINS

Le CFAA 49 (Centre de Formation d'Apprentis Agricoles) à Montreuil-Bellay prépare les jeunes de 16 à 30 ans à l'exercice de leur futur métier dans le domaine du végétal: horticulture, viticulture, aménagements paysagers, commerce des vins.



4^{ÈME} ET 3^{ÈME}, BAC PRO CGEA ET FORMATIONS MACHINISME, AGROÉQUIPEMENT

La MFR (Maison Familiale et Rurale) de Montreuil-Bellay propose des formations sous statut scolaire, de la 4^{ème} à la 3^{ème}, Bac pro CGEA (Conduite et Gestion d'Exploitation Agricole) spécialité productions végétales et des formations en contrat de professionnalisation en machinisme, agroéquipement, responsable d'exploitation agricole.



**Retrouvez toutes les coordonnées
utiles dans la rubrique Contacts**

FORMATION POUR ADULTES

VITICULTURE, ŒNOLOGIE, COMMERCIALISATION DES VINS, TOURISME ET HÔTELLERIE

Le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) Edgard Pisani organise des formations dans les domaines de la viticulture, de l'œnologie, de la commercialisation des vins, du tourisme et de l'hôtellerie.

Il propose des formations certifiantes, des spécialisations, des parcours modulaires ; courts, à la carte et sur-mesure. Des supports techniques mis à disposition (vignoble de l'établissement, matériel viticole, chai,...), la mise en place d'une plateforme régionale d'innovation, de nombreux partenariats avec les professionnels, permettent une mise en œuvre des formations adaptées aux attentes de chacun.



PRODUCTION HORTICOLE, FLEURISTERIE ET COMMERCE SPÉCIALISÉ

Depuis plus de 50 ans, CNPH-Piverdière est reconnu dans l'accompagnement des projets de formation et dans sa relation avec les filières professionnelles.

Par la qualité de nos formations, nous mettons au cœur de nos projets la formation des adultes et des apprentis (du CAP au Bac+2) aux métiers de la production horticole, de la fleuristerie et du commerce spécialisé.

Nos équipements pédagogiques, s'approchant au mieux de l'environnement de travail en entreprise et des conditions des métiers, permettent une meilleure acquisition des gestes techniques professionnels.



AMÉNAGEMENT PAYSAGER, HÔTELLERIE



Le CFP (Centre de Formation et de Promotion) des MFR Le Verger à Gennes-Val-de-Loire propose des formations professionnelles et qualifiantes dans les secteurs de l'aménagement paysager et de l'hôtellerie.

Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique Contacts

FORMATION CONTINUE

LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

La Chambre d'agriculture organise tout au long de l'année des formations courtes, pour la plupart financées par VIVEA (le fond de formation des agriculteurs) ou par « mon compte formation » (CPF) pour les porteurs de projets sur de nombreux thèmes : agronomie, sol, élevage, bien-être animal et santé, gestion de l'entreprise, circuits-courts, œnotourisme, biodiversité, bocage, Certiphyto,

Catalogue en ligne :

<https://extranet-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/se-former/se-former-au-quotidien/>



LE GABBANJOU

Le GABBAnjou propose une trentaine de formations courtes tout au long de l'année. Un catalogue présentant l'ensemble des formations, édité en partenariat avec Vivre au Pays, Accueil Paysan, le CIVAM AD49 et l'Afocg est consultable sur :

<https://www.gabbanjou.com/formations-et-groupes-d-%C3%A9change-2/>



LE CFPPA

Le CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) Edgard Pisani propose des formations certifiantes, des spécialisations, des parcours modulaires, courts, à la carte et sur-mesure. Le centre accompagne les actifs et les demandeurs d'emploi.

Catalogue en ligne :

<https://www.pisani49.fr/orientation/formation-continue/>





4

DÉVELOPPER
SON EXPÉRIENCE
AVANT DE SE LANCER

Multiplier les expériences professionnelles vous permettra de conforter votre choix d'entreprise pour vérifier qu'il corresponde bien à vos besoins et à vos envies. Elles vous permettront d'affiner vos décisions et de compléter vos connaissances.

STAGES EN ENTREPRISE

Le dispositif PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) vous permet de réaliser des stages en immersion professionnelle pour découvrir un métier ou pour confirmer votre projet professionnel. Il est rendu possible par la délivrance d'une convention de stage avec votre Pôle Emploi, Mission Locale ou Cap

Emploi. La durée maximum de stage est de 1 mois.

Pour en savoir plus :
<https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-des-demandeurs-d-emploi/article/p%C3%A9riodes-de-mise-en-situation-en-milieu-professionnel-pmsmp>

POUR ORGANISER VOTRE STAGE

CAP EMPLOI 49
Handicap, recrutement & maintien



Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique Contacts

■ EN TANT QUE SALARIÉ

■ LA PLATEFORME DE L'EMPLOI AGRICOLE ELIORESO-ANEFA

La plateforme propose des offres saisonnières, qualifiées, à destination d'entreprises ou de groupements d'employeurs, en CDI, CDD ou contrat d'alternance.

Offres d'emploi en agriculture :
Vous êtes disponible et motivé, consultez et postulez sur les offres en ligne en productions agricoles sur le Maine-et-Loire : <https://www.lagriculture-recrute.org/>

Vous êtes motivé à monter en compétences sur un métier qui vous tient à cœur, nous vous trouvons une entreprise et vous proposons une formation à la carte avec le GEIQ Agriqualif.

Pour en savoir plus : <http://elioreso.com/pratiquer-l-alternance-avec-notre-geiq>



Vous bénéficiez d'une formation agricole, vous avez un peu de pratique et vous souhaitez démultiplier vos expériences sur une diversité d'exploitation : le service de remplacement est fait pour vous.

Pour en savoir plus : <http://www.elioreso.com/agent-de-remplacement>

Vous êtes formé, vous débutez (ou pas) et vous souhaitez gagner en polyvalence en travaillant sur 2 ou 3 entreprises différentes : le groupement d'employeurs ELIORESO-GE recrute.

Pour en savoir plus : <http://www.elioreso.com/ge>

■ SAISONS EN ANJOU

Consultez le calendrier des saisons en Maine-et-Loire et toutes les informations utiles pour organiser votre saison sur www.emploi-saisonnier49.fr



■ AGRIVAL GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

AGRIVAL est un groupement d'employeurs basé à Saumur. Son objectif est d'amener sur un territoire la naissance d'une sorte « d'employeur de synthèse » qui mutualise les besoins dispersés dans un réseau d'entreprises. A partir de la complémentarité des périodes d'activité ou des cumuls de temps partagés, le groupement d'employeurs propose à ses salariés un enchaînement de missions qui peut aboutir, lorsque salariés et entreprises sont satisfaits, à la signature d'un CDI (contrat à durée indéterminée).



SAFRAN GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

SAFRAN est un groupement d'employeurs basé à Doué-en-Anjou. SAFRAN organise la mise à disposition de personnel auprès d'entreprises adhérentes dans le cadre de contrats en temps partagé. C'est une réponse aux besoins de flexibilité des entreprises et de stabilité pour les collaborateurs. Le groupement d'employeurs participe au maintien sur le territoire de compétences nécessaires aux entreprises locales en créant des emplois en CDI. Les secteurs

d'activité concernés sont : viticulture, pépinières, maraîchage, élevage, CUMA, coopératives, industrie...



en proposant des collaborateurs qualifiés et habitués à leur environnement de travail. Elle répond également aux salariés qui obtiennent un CDI à temps plein partagé entre plusieurs adhérents.

Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique Contacts

FORVAL GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

FORVAL est un groupement d'employeurs multisectoriel qui propose différents emplois en temps partagé sous la forme d'un seul et même contrat. Cette solution répond aux entreprises, aux collectivités, aux associations,



SUR UN ESPACE TEST EN MARAÎCHAGE BIO



CIAP 49

La CIAP 49 (Coopérative d'Installation Paysanne de Maine-et-Loire) propose un outil pour tester son projet avant de s'installer : la mise à disposition d'un outil de production (1 hectare et matériel maraîcher) et d'un encadrement technique pour expérimenter en collectif sa capacité à produire, à organiser et à vendre des légumes en grandeur réelle, sans risque économique. Le porteur de projet est « stagiaire de la formation professionnelle ». Suivant sa situation, il peut bénéficier d'une indemnisation versée par le Conseil Régional ou Pôle Emploi.

La CIAP assure pour le compte du porteur de projet qui démarre son activité :

- L'hébergement juridique, comptable, administratif et commercial de l'activité économique (production agricole, transformation et commercialisation)
- Le financement d'investissements et de charges liés au démarrage d'activité

Le porteur de projet est en « Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise » (CAPE) avec la CIAP. Il perçoit l'intégralité de son bénéfice sous forme de rétribution. Il peut continuer à percevoir ses droits Pôle Emploi. Cela lui permet de tester son modèle économique, d'être accompagné de manière rapprochée sur la gestion d'entreprise et de sécuriser le démarrage progressif de son projet.

Plus d'information sur <http://ciap-pdl.fr/les-espaces-test/>

LORS D'UN STAGE DE PARRAINAGE

CHAMBRE D'AGRICULTURE



Le stage de parrainage donne la possibilité à un porteur de projet souhaitant s'installer de murir son projet sur l'exploitation en vue. Il permet de mieux connaître l'exploitation où il souhaite s'installer, d'approfondir ses compétences, de préparer son projet d'installation et, en cas d'association, de tester l'entente et l'organisation avec les futurs associés.

Il constitue en quelque sorte une période d'essai avant l'installation. Il s'agit d'un stage à temps plein, d'une durée modulable et

personnalisable de 3 à 8 mois.

Ce stage rémunéré est destiné aux candidats à la création, reprise ou association en entreprise agricole, titulaires d'un diplôme agricole, âgés de 18 à 45 ans.

Auparavant réservé aux porteurs de projets souhaitant s'installer en dehors du cadre familial, le stage de parrainage est désormais possible en Pays de la Loire dans le cadre familial.

Plus d'information sur <https://pays-de-la-loire.sinstallerenagriculture.fr/tester-son-projet/>

Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique Contacts



5 TROUVER UN SITE POUR S'INSTALLER

Que vous soyez ou non issu(e) du milieu agricole, il n'est pas toujours facile de trouver l'exploitation idéale pour votre projet d'installation. D'un côté, des exploitants à la recherche d'un repreneur ou d'un nouvel associé ; de l'autre, des candidats à la recherche de l'outil pour mener à bien leur projet. Pour faciliter vos recherches, plusieurs solutions sont à votre disposition.



LE RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION (RDI)

Basé sur une inscription volontaire, tant pour le cédant que pour le porteur de projet, le RDI permet la mise en relation de candidats à la recherche d'une exploitation pour s'installer et de cédants ou sociétés à la recherche d'un repreneur ou d'un associé. Les annonces sont consultables sur Internet et la mise en relation est faite par un conseiller car l'anonymat est préalablement préservé.

Plus d'information sur <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/etre-agriculteur/creer-reprendre-ou-transmettre/faire-appel-au-repertoire-installation-transmission-rdi/>

LA SAFER

La SAFER Pays de la Loire vous accompagne dans votre recherche d'exploitation. Elle vous permet de réaliser votre installation en vous proposant des exploitations adaptées à votre projet. Elle gère la vente des terres et des bâtiments ainsi que le foncier à reprendre en location.

Retrouvez les offres d'exploitation sur www.saferpaysdelaloire.fr et sur www.proprietes-rurales.com



■ TERRE DE LIENS

L'Association Terre de Liens aide les porteurs de projets agricoles à définir une stratégie de recherche de foncier. En suscitant la mobilisation citoyenne sur le territoire, elle peut accompagner l'acquisition de fermes par différents outils collectifs dans le but d'installer, en location, des porteurs de projets en agriculture biologique.

Pour consulter ou publier des annonces d'offres ou de recherche de fermes, les cédants et porteurs de projets peuvent également utiliser le site Internet :

<https://www.objectif-terres.org>

La Foncière Terre de Liens permet à chacun de placer son épargne dans un projet à haute valeur sociale et écologique. Le capital accumulé sert à acheter des fermes pour y implanter des activités agri-rurales diversifiées. La foncière loue ces fermes à des paysans engagés dans une agriculture de proximité, biologique et à taille humaine.

La Fondation Terre de Liens acquiert des exploitations et terres agricoles en danger grâce à des donations et legs de particuliers et

d'entreprises. Une fois propriétaire, la fondation propose l'exploitation agricole en location à des porteurs de projet ayant un dossier offrant des garanties suffisantes en matière d'équilibre agronomique, de viabilité économique, d'insertion locale et de préservation de l'environnement.



■ AMPELIO

Cabinet spécialisé dans la transmission de vignobles sur la Vallée de la Loire, Ampelio propose sur son site Internet des offres de vignobles à la vente :

<https://ampelio.fr>



Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique Contacts

LES CONSEILS DES PROS

- Bien connaître l'historique de l'exploitation tant en terme de rentabilité que de savoir-faire même si la production change
- Appréhender globalement son projet pour rechercher des sites à partir de critères précis



6

SE PRÉPARER
À GÉRER SON
ENTREPRISE

En tant que chef d'entreprise, vous serez amené(e) à mettre en œuvre un large panel de compétences techniques en production agricole, machinisme, mais aussi en gestion, stratégie, commerce, informatique et gestion des ressources humaines si votre projet nécessite d'engager du personnel.

Pour exercer ce métier, une multitude de connaissances sont aussi nécessaires dans les champs de la comptabilité, fiscalité, de la réglementation, de la protection de l'environnement...

Autant de notions qui, si elles sont parties intégrantes des formations agricoles, ont besoin d'être remobilisées avant l'installation, à la lumière du projet envisagé.

PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ (PPP)

Le PPP est un dispositif d'accompagnement accessible à tout porteur de projet permettant de se préparer au métier de responsable d'exploitation agricole. Il permet de faire le point sur ses propres compétences au regard des compétences utiles au chef d'exploitation, d'identifier les formations qui lui permettront de montrer en compétences et d'engager un parcours pour favoriser la réussite du projet d'installation.

Le PPP est, par ailleurs, obligatoire pour demander les aides à l'installation, accéder au financement de certaines formations par dérogation (VIVEA) et faciliter l'accès au foncier.

La mise en place du PPP se fait avec la Chambre d'agriculture Pays de la Loire, labellisée pour cette mission

par la DRAAF (Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt).

Plus d'information sur
<https://extranet-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/sinstaller-transmettre/vous-installer-en-agriculture/vous-former-pour-securiser-votre-projet/>



FORMATION PAYSAN CRÉATIF

La CIAP 49 (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne) propose une formation « paysan créatif » de 12 mois accompagnant à la création ou reprise d'entreprises agricoles et à la mobilisation de moyens de production (foncier, financement, investissements, circuits de commercialisation, réseau professionnel...). Elle s'adresse à toute personne qui a un projet d'installation professionnelle en agriculture et une volonté de s'installer sur un territoire identifié (avec ou sans foncier).

La formation contient 10 jours de tronc commun, un suivi individuel sur l'année, une immersion professionnelle répartie entre les

paysans référents et le futur site d'installation, un accompagnement par le groupe d'appui local constitué d'agriculteurs, de citoyens et d'élus.

Plus d'information sur <https://ciap-pdl.fr/stage-paysan-creatif/>



FORMATION DE L'IDÉE AU PROJET

L'Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADEAR Vivre au Pays) accompagne les porteurs de projet dans leur installation à travers la mise en réseau, l'intégration territoriale et des formations. Vivre au Pays organise la formation « de l'idée au projet » qui s'adresse aux personnes souhaitant s'engager dans une installation agricole.

Cette formation permet d'interroger et de clarifier ses finalités et ses valeurs, de découvrir des productions, des territoires, des marchés, d'affiner la nature du projet et d'identifier les compétences à acquérir. Elle questionne la cohérence entre le projet professionnel et personnel,

l'organisation du travail et le dimensionnement économique. L'ADEAR organise également des cafés installation, des temps d'échanges entre porteurs de projets et paysans, permettant de présenter son projet. De leurs côtés, les paysans participent à ces rencontres afin de partager leur expérience et de transmettre leur savoir et savoir-faire.





■ LE RÔLE ET LES CONSEILS DU NOTAIRE

Un bilan s'impose avant d'envisager de s'installer. L'entreprise agricole française demeure bien souvent de type familial, même si les techniques les plus modernes y sont employées.

Les problèmes humains y sont donc particulièrement importants. Le notaire est là pour vous accompagner dans cette opération, parfois longue et complexe. Certaines solutions nécessitent du temps pour assurer une création dans de bonnes conditions juridiques et fiscales. Aucun détail ne doit être négligé : retraite, fiscalité, équilibre familial, cession des baux... Le notaire pouvant intervenir à toutes les étapes lors de l'installation, il intervient principalement en amont pour protéger les proches (contrat de mariage, régime matrimonial...) et dans l'aide au choix des statuts et leur rédaction.

Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique Contacts

LES CONSEILS DES PROS

- Avoir les acquis suffisants pour démarrer sans risques techniques et monter un projet viable
- Maturité du projet, formation et expérience sont les qualités requises pour s'installer
- Rencontrer la mairie et les riverains pour faire connaissance et installer de bonnes bases de communication dès le début





7 CHIFFRER ET FINANCER SON PROJET

MESURER LA FAISABILITÉ DU PROJET

Comme pour tout projet de création ou de reprise d'entreprise, il est nécessaire d'établir en amont de l'installation sa faisabilité technique, économique et humaine. Cette étape est indispensable car elle permet notamment :

- de vérifier la viabilité économique et sociale du projet,
- d'étudier sa cohérence technique,
- de faire le point sur vos objectifs et l'organisation du travail,
- de faire ressortir les points forts et les points de vigilance de votre projet,
- de vérifier la cohérence entre projet professionnel et projet de vie,
- d'avoir un support pour les échanges avec les partenaires du projet, comme une banque par exemple.

La réalisation de l'étude de faisabilité est fortement recommandée puisqu'elle permet de s'assurer de la viabilité du projet d'installation. Elle devient obligatoire pour pouvoir solliciter les aides à l'installation.

LE PLAN D'ENTREPRISE

Le plan d'entreprise (PE) est une synthèse de l'étude de faisabilité. Il est établi par le candidat à l'installation, par ses propres moyens ou de manière accompagnée.

Pour les candidats sollicitant les aides à l'installation, le plan d'entreprise constitue l'élément d'appréciation déterminant lors de la prise de décision d'attribution par les services de l'Etat. Au-delà du caractère contractuel pour les aides, il permet également au candidat de s'approprier pleinement son projet notamment au travers de certaines rubriques consacrées aux motivations et aux conditions de réussite.

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS CES DÉMARCHES

Les partenaires de l'agriculture du territoire Saumur Val de Loire qui peuvent vous accompagner pour la réalisation de votre plan d'entreprise :



LES AIDES À L'INSTALLATION

Un financement ajusté à votre projet est un facteur de réussite. De nombreuses aides sont mises en place pour soutenir votre projet de création d'entreprise.

Ces aides à l'installation ont pour objectif de faciliter le financement d'une reprise ou de la création d'une exploitation agricole, que ce soit à titre individuel ou dans le cadre d'une forme sociétaire. Elles sont accordées aux jeunes agriculteurs (JA), sous certaines conditions réglementaires (âge, capacité professionnelle, revenu dégagé par l'activité...).

LA DOTATION JEUNES AGRICULTEURS (DJA)

La Dotation jeunes agriculteurs (DJA) est une aide au démarrage, dont le montant peut varier en fonction des difficultés liées à la zone d'installation, à la nature du projet et aux priorités fixées dans les régions. Elle est versée, au minimum, en 2 fois sur une durée maximale de 5 ans. L'installation peut se faire à titre principal, secondaire ou encore de façon progressive sur 4 ans pour s'adapter à tous les projets professionnels et de vie. Pour en bénéficier, il est nécessaire de répondre à plusieurs conditions d'éligibilité :

- être ressortissant de l'Union européenne ou de la Suisse ou avoir un titre de séjour valable sur la période de réalisation du plan d'entreprise (4 ans)
- être âgé de 18 ans au moins et 40 ans au plus au dépôt de la demande

- justifier de la capacité professionnelle agricole (diplôme de niveau IV agricole et un plan de professionnalisation personnalisé (PPP) validé)
- s'installer pour la 1^{re} fois comme chef d'exploitation à titre individuel ou comme associé-exploitant dans une société
- avoir un projet d'installation viable traduit dans un plan d'entreprise établi sur 4 ans
- avoir la capacité à respecter les engagements pris dans le plan d'entreprise.

Dans le cadre de la Dotation jeunes agriculteurs (DJA), certains types de projets sont favorisés comme les projets agro-écologiques, ceux créateurs d'emplois, de valeur ajoutée et/ou encore innovants.

Pour en savoir plus, contactez le Point Accueil Installation

DES AIDES POUR L'INSTALLATION EN BIO (AB)

La Région des Pays de la Loire accompagne également, via une aide spécifique, les personnes s'installant pour la première fois comme agriculteurs en production biologique, ayant entre 40 et 45 ans, et répondant aux conditions d'éligibilité sur la capacité professionnelle.

Pour en savoir plus, contactez le Point Accueil Installation

LES AIDES FISCALES POUR LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Certaines aides sont accessibles à l'ensemble des porteurs de projet de tous secteurs d'activité confondus. Il s'agit :

- des exonérations partielles de cotisations sociales pendant les 5 premières années, pour les chefs d'exploitation ou d'entreprise à titre exclusif ou principal ayant entre 18 et 40 ans.
- des aides à la création et à la reprise d'entreprise (ACCRE), le nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise (NACRE) et l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE).

Plus d'information sur <https://pays-de-la-loire.sinstallerenagriculture.fr/financer-son-installation/>

LES CONTACTS POUR LE FINANCEMENT DE VOTRE PROJET D'INSTALLATION

Les partenaires de l'agriculture du territoire Saumur Val de Loire qui peuvent vous accompagner pour le financement de votre installation :



BANQUE POPULAIRE
GRAND OUEST

Crédit Mutuel

CRÉDIT AGRICOLE
ANJOU MAINE

Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique Contacts

■ #COUP DE POUCE PORTAGE FONCIER



En partenariat avec la Région et/ou les banques partenaires, la SAFER peut assurer le portage foncier pour le compte de porteurs de projets en cours d'installation. Dans ce cas, la SAFER ou le partenaire achète le foncier pour le mettre à disposition, en location au porteur de projet avec possibilité de rachat à des conditions financières connues dès la mise en réserve. Selon les projets et leurs besoins, la SAFER est également en mesure de mobiliser des financeurs en capacité d'investir pour permettre une installation.

■ #COUPS DE POUCE PORTAGE D'ACTIVITÉ



Le portage temporaire d'activité proposé par la CIAP 49 (Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne) permet de sécuriser pendant 1 à 3 ans la création ou reprise d'une entreprise en hébergeant l'activité économique du porteur de projet d'un point de vue juridique, fiscal et comptable.

La coopérative finance les premiers investissements et la trésorerie nécessaire à la mise en production, et sécurise le foncier via un bail. Le porteur de projet peut se rémunérer si l'activité le permet. Cet outil permet également de garantir aux cédants que leur entreprise sera transmise et pérenne.



La Chambre d'agriculture Pays de la Loire développe TerraLAB, un dispositif d'accompagnement des collectivités pour permettre l'installation des porteurs de projet en lien avec les projets de territoire (développement de l'offre alimentaire locale, approvisionnement de la restauration collective, agriculture innovante). Après une phase d'identification du foncier pour réaliser le projet, les porteurs de projet sont recrutés et accompagnés dans le cadre d'un portage de leur activité pendant 1 à 3 ans pour des installations durables.

■ #COUP DE POUCE FINANCEMENT VÉGÉTAL SPÉCIALISÉ



Initiative Anjou accompagne la création/reprise et le développement des entreprises du végétal spécialisé (horticulture, viticulture, semences, maraîchage, arboriculture, plantes médicinales et aromatiques, champignons, cidriculture et tabac) sur le territoire de Saumur Val de Loire en proposant des prêts à taux zéro : pour la création/reprise d'entreprise (plafonds 10 000 € pour une petite entreprise et 40 000 € pour une PME) ou pour la croissance/développement d'entreprise (plafond 15 000 € pour une petite entreprise et 40 000 € pour une PME).

L'objectif est de faciliter l'obtention d'un prêt bancaire en renforçant l'apport personnel.

■ #COUP DE POUCE FINANCEMENT PARTICIPATIF



Miimosa est la plateforme de financement participatif leader en Europe sur les thématiques agricoles et alimentaires. Plus qu'une alternative à la finance traditionnelle, nous sommes une plateforme d'échanges et de solidarité entre les membres de notre communauté. A travers deux offres de financement, le don avec contrepartie et le prêt participatif, nous avons déjà accompagné 4 500 agriculteurs, producteurs et entrepreneurs dans la réalisation de leurs projets pour des projets recherchant entre 1 000 euros et 3 millions d'euros.

■ #COUP DE POUCE FINANCEMENT VITICULTURE



Pour un projet en viticulture sur lesquels les partenaires bancaires ne prennent pas le risque de les accompagner, Ampelio propose de trouver des financements privés, à savoir un investisseur prêt à porter le projet.

■ #COUP DE POUCE FINANCEMENT CIRCUITS-COURTS



En essor, le mode de consommation et de commercialisation en circuit-court des produits agricoles a été fortement accéléré par la Covid-19. 70% des français préfèrent manger local et souhaitent maintenir l'agriculture de proximité (Etude réalisée du 15 au 22/04/21 sur le panel Kantar). Pour les agriculteurs et viticulteurs qui souhaitent suivre une formation de vente en circuit-court, le Crédit Mutuel Anjou verse une prime de 150 € pour aider à financer cette formation (voir les conditions dans une Caisse du Crédit Mutuel Anjou).

www.agri-mutuel.com

■ #COUP DE POUCE FINANCEMENT DIAGNOSTIC CARBONE

L'agriculture a un rôle important à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Les années suivant l'installation sont clés pour déterminer les types de pratiques qui seront durablement mises en œuvre sur



l'exploitation. Ainsi les agriculteurs installés depuis moins de 5 ans ont la possibilité de réaliser un diagnostic carbone suivi d'un plan d'actions et d'un accompagnement personnalisé de leur exploitation, pour s'engager dans la lutte contre le changement climatique. Le Crédit Mutuel Anjou complète le dispositif du Plan de Relance de l'Etat et accompagne les agriculteurs dans cette démarche en leur octroyant une prime allant jusqu'à 200 € (voir les conditions dans une Caisse du Crédit Mutuel Anjou).

www.agri-mutuel.com

■ #COUP DE POUCE ACCOMPAGNEMENT JEUNES AGRICULTEURS



Le Crédit Agricole propose une offre JA « Installation by CA » avec un accompagnement personnalisé : solutions pour piloter les fluctuations de trésorerie, assurances de l'exploitation, services adaptés au développement des activités et l'accompagnement de l'évolution de l'agriculture ; financement de panneaux photovoltaïques, rénovation de bâtiments agricoles, création de structures de méthanisation et reconversion biologique avec une offre bio.

<https://www.credit-agricole.fr/ca-anjou-maine/agriculteur.html>



8

LES PARTENAIRES
FILIÈRES LOCALES

Trouver des débouchés est un point important lors de l'installation. La présence sur le territoire de Saumur Val de Loire d'entreprises et d'acteurs des filières est un atout pour se lancer !

Ces partenaires peuvent apporter des conseils à leurs producteurs, les accompagner lors de l'installation et proposer des contrats qui sécurisent la production et le projet.

Les partenaires cités ci-dessous ne représentent pas une liste exhaustive. Les opérateurs économiques des filières semences sont notamment particulièrement présents localement.

■ COOPÉRATIVE DES PRODUCTEURS LÉGUMIERS ROSÉE DES CHAMPS



La Coopérative des producteurs légumiers est une structure à taille humaine qui regroupe 40 producteurs du Val de Loire. La coopérative collecte les légumes de ses adhérents et les valorise sur son site de transformation de Doué-la-Fontaine. Elle commercialise sous la marque Rosée des

Champs des salades et légumes prêts à l'emploi pour les professionnels de la restauration, ainsi que des légumes frais.

■ #COUP DE POUCE :

Les producteurs sont accompagnés et conseillés par les techniciens agronomie de la coopérative à chaque étape de production : de la planification des cultures au bilan de fin de campagne, tout en veillant à les faire progresser dans leurs pratiques.

Plus d'informations sur :

<https://www.youtube.com/channel/UCHoaKvWgUkK5WwAafCHNpIA>

FLEURON D'ANJOU, GROUPE COOPÉRATIF



La coopérative Fleuron d'Anjou puise sa force dans son ancrage territorial et ses 2 branches d'activité : maraîchage et horticulture ornementale. La globalisation des apports nous permet d'être un acteur référent sur 5 grandes familles de produits par activité. Une implantation commerciale en France, en Europe et à l'international témoigne de notre expérience. La marque Fleuron d'Anjou est reconnue pour son dynamisme et son développement sur des segments porteurs. Nos équipes commerciales s'assurent de la pérennité de nos débouchés ainsi que de leur diversité. Nos produits à marque sont présents sur différents circuits de distribution : GMS, LISA, jardineries, GSB, grossistes. Notre marketing et cette couverture des marchés offrent l'accès aux consommateurs finaux, point indispensable à nos développements en cours et futurs pour en valider la pertinence.

#COUP DE POUCE :

Fleuron d'Anjou propose un soutien à l'installation et aux projets (financier et technique) :

- une aide à la construction et le soutien de nos représentants auprès des banques pour l'obtention de financements,
- l'accès aux aides à l'investissement du Programme Opérationnel européen réservé aux organisations de producteurs et géré par nos services en interne,
- la garantie de paiement et une facilité de trésorerie avec des règlements à échéances régulières et fixes, en plus d'une facilité de paiement sur les consommables achetés via la coopérative,
- une répartition dans le temps de la souscription au capital social,
- un soutien technique pour la réussite des productions,
- des propositions de culture en cohérence avec les besoins commerciaux et les potentialités de structures d'exploitation.

Plus d'informations sur www.fleurondanjou.fr

SOMINVAL MIN DE VIVY



Le MIN propose aux producteurs un lieu de vente direct de leurs produits soit directement auprès des grossistes soit sur les carreaux d'Angers et de Vivy. La Sominval, société de gestion du MIN, propose également des services complémentaires : vente d'emballages, location de chambres froides ou d'espaces de stockage... Le MIN mène une politique de promotion pour soutenir les producteurs et favoriser la diversité des produits locaux. C'est très simple

de vendre au MIN, il suffit de réserver un emplacement sans obligation d'engagement de la part du producteur. Les tarifs sont très accessibles et adaptés aux producteurs locaux.

#COUP DE POUCE :

Les marchés de gros d'Angers et de Vivy proposent leurs produits aux acteurs de la restauration et des métiers de bouche. C'est donc l'opportunité pour les producteurs de travailler dans une structure de qualité avec des services totalement adaptés aux exigences du métier.

Plus d'informations sur www.min-angers-49.fr

BIO LOIRE OCÉAN



Bio Loire Océan est une association de producteurs en fruits et légumes ayant comme vocation de développer et de structurer la filière fruits et légumes bio sur la région Pays de la Loire. Bio Loire Océan permet aux producteurs adhérents de travailler collectivement pour optimiser la vente de leurs produits, planifier leurs volumes pour un meilleur ajustement entre l'offre et la demande et garantir un meilleur suivi des prix.

#COUP DE POUCE :

Bio Loire Océan est aussi un lieu de rencontre et d'échange sur les problématiques rencontrées, les techniques utilisées et l'évolution des marchés.

Plus d'informations sur www.bioloireocean.bio

CAVE ROBERT ET MARCEL



La Cave Robert et Marcel est un collectif de vignerons réunis au sein d'une cave coopérative située à Saint-Cyr-en-Bourg sur la commune de Bellevigne-les-Châteaux. Avec 150 adhérents et 2 000 ha de vigne, la Cave Robert et Marcel est un acteur économique majeur des vins de Saumur, Saumur Champigny et Bourgueil. En devenant adhérent à la Cave Robert et Marcel, vous intégrez une structure démocratique, où la voie de chaque adhérent compte, où sont produits des vins de terroir dans le

respect de l'environnement et où l'innovation est mise au service de la tradition pour produire des vins de qualité.

#COUP DE POUCE :

En intégrant la structure, vous bénéficiez de l'appui technique et administratif d'une équipe dédiée à la conduite du vignoble et aux démarches administratives associées. La Cave Robert et Marcel vous propose également la possibilité de retirer du vin ou de bénéficier de prestation de service pour la production de vins effervescents. Un engagement partiel est possible pour les vignerons souhaitant vinifier en cave particulière, la Cave Robert & Marcel offre la possibilité de n'engager que 50% des surfaces au sein de la structure.

Plus d'informations sur www.robertetmarcel.com

ABATTOIR BOURGUEILLOIS SERVICES



L'abattoir de Restigné est géré par la société coopérative d'intérêt commun (SCIC) « Abattoir Bourgueillois Services » depuis 2017. La SCIC ABS regroupe quelques 400 coopérateurs tels que des éleveurs, des bouchers, des grandes et

moyennes surfaces (GMS), des chambres consulaires et des collectivités locales.

Abattoir multi-espèces (bovins, ovins, caprin, veaux, porc), il offre des prestations d'abattage, de découpe, de transformation et de prêt à découper (PAD, semi-paré, MRS). Sa localisation permet de capter une partie des éleveurs de l'Indre-et-Loire, du Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Vienne.

Cet outil de proximité permet de maintenir une agriculture d'élevage et permettra de répondre dans les prochaines années aux politiques publiques de circuit-courts et de restauration scolaire.



La Coopérative Agricole des Pays de Loire (CAPL) se positionne comme une structure très orientée vers les productions végétales et l'agrofourniture (grandes cultures et cultures spécialisées : semences, horticulture, pépinière, maraîchage, espaces verts et arboriculture).

Dans ce cadre, nous travaillons pour une forte adéquation entre les besoins de nos débouchés en aval et la production de nos adhérents. Nous accompagnons également nos agriculteurs dans l'évolution des moyens de production agricole en conformité avec la réglementation.

Pour cela, nous développons des filières réunissant nos producteurs et nos clients industriels. L'objectif étant de créer de la valeur ajoutée (par rapport aux productions standards) pour nos adhérents et la coopérative.

#COUP DE POUCE :

Conscient des enjeux de l'installation des jeunes agriculteurs, nous avons plusieurs dispositifs pour accompagner nos futurs adhérents : le Contrat Avenir : un budget sur 3 ans est alloué pour l'achat des services nécessaires ou facilitant l'installation ; Promotion Atouts Jeune : une dizaine de jeunes agriculteurs nouvellement installés sont engagés dans un cycle d'un an. Cette formation est destinée à la réflexion et la consolidation du projet de notre adhérent (intervention d'experts, visite de site, atelier de réflexion....) et nos contrats de culture qui apportent de la valeur ajoutée à ces nouvelles entreprises.

Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique Contacts





9

LES RÉSEAUX TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS

Quelques soient les activités agricoles que vous allez développer, les réseaux techniques et professionnels sur le territoire Saumur Val de Loire peuvent vous renseigner, vous aiguiller. A travers les groupes d'échanges, vous pourrez rencontrer d'autres producteurs, participer à des temps forts qui vous aideront à faire progresser votre projet. La liste présentée ci-dessous n'est pas exhaustive.

■ ATV ASSOCIATION TECHNIQUE VITICOLE



L'Association Technique Viticole a été créée le 1^{er} juin 2010.

Cette association Loi 1901 est un groupement de développement viticole constitué d'un conseil d'administration de 12 viticulteurs élus de la Fédération viticole de l'Anjou-Saumur et de la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire, avec l'appui d'Interloire. Son rôle est d'appuyer techniquement les viticulteurs d'Anjou-Saumur quel que soit leur mode de culture, avec toujours un souci de réalité économique. Ses actions s'articulent autour d'un bulletin de conseil hebdomadaire en saison pour la conduite du vignoble mais aussi l'accompagnement de groupe d'échanges pour les vignerons ainsi que des journées techniques. L'association, avec l'appui de la Chambre d'agriculture Pays de Loire, propose chaque année un programme de formation riche de 16 thématiques.

Plus d'informations sur :

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/info-viti-49/>
et sur <https://www.facebook.com/profile.php?id=100057638281702>

■ BHR BUREAU HORTICOLE RÉGIONAL



Le Bureau Horticole Régional basé aux Ponts-de-Cé est une société spécialisée dans l'accompagnement technique et économique en horticulture et pépinières. Il s'agit d'un interlocuteur privilégié ouvert à tous les rosiéristes, pépiniéristes et horticulteurs des Pays de la Loire.

■ #COUP DE POUCE :

le BHR propose un temps d'échange avec un conseiller pour les porteurs de projet en horticulture et pépinières. Il aide le candidat à construire son business plan, à constituer son dossier de demande de prêt à la banque (budget prévisionnel, plan de trésorerie) ainsi qu'à effectuer des demandes de subvention à l'investissement (PCAE).

Plus d'informations sur : www.bhr-vegetal.com

CDDL COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT LÉGUMIER



Le CDDL, basé à Beaufort-en-Anjou, est une association ayant pour activités principales le conseil technique, l'expérimentation et l'animation dans le domaine des cultures maraîchères. Il s'agit d'un groupement technique ouvert à tous les producteurs de légumes du Maine-et-Loire.

#COUP DE POUCE :

Le CDDL propose un temps d'échange avec un conseiller pour les porteurs de projets en maraîchage. Il propose également un échange sur la pertinence technique et la viabilité du projet, pour se poser les bonnes questions et se mettre en lien avec les opérateurs économiques du territoire.

Plus d'informations sur : <https://extranet-cddl-gdm.chambres-agriculture.fr/>

LES CUMA



Une CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles) est une forme de société coopérative agricole permettant aux agriculteurs d'acquérir et de mettre en commun du matériel agricole. Elles sont intéressantes pour réduire ses coûts de mécanisation et rencontrer d'autres agriculteurs du secteur. Certaines embauchent des salariés pour l'entretien, la réparation des matériels ou une activité de groupement d'employeurs. Pour de plus amples informations sur les CUMA, adressez-vous à l'Union des CUMA des Pays de la Loire.

Plus d'informations sur : www.paysdelaloire.cuma.fr

FÉDÉRATION VITICOLE ANJOU SAUMUR



La Fédération viticole de l'Anjou et de Saumur est un syndicat professionnel chargé de porter et de défendre les intérêts collectifs et individuels des vignerons d'Anjou et Saumur. Elle conseille notamment sur toutes questions juridiques : baux, droit social, étiquetage, documents viticoles...

Elle est reconnue organisme de défense et de gestion par l'INAO pour les AOC suivantes : Rosé d'Anjou, Cabernet d'Anjou, Anjou, Anjou Villages, Anjou Brissac, Anjou Coteaux de la Loire, Saumur, Saumur Puy Notre Dame, Saumur Champigny, Coteaux de Saumur, Coteaux du Layon, Coteaux du Layon 1ER cru Chaume, Quarts de Chaume, Bonnezeaux, Coteaux de l'Aubance, Savennières, Savennières Roche aux Moines, Coulée de Serrant, Crémant de Loire, Rosé de Loire. Elle élabore et participe à la mise en œuvre des cahiers des charges de ces appellations, identifie les opérateurs (vignerons, négociants, conditionneurs), participe à la protection du nom des AOC, de leur image et de leurs terroirs, conduit des actions pour les valoriser.

#COUP DE POUCE :

La Fédération viticole de l'Anjou et de Saumur accompagne les porteurs de projets viticoles afin de respecter les formalités administratives afférentes à cette production. A titre d'exemple : la démarche d'identification auprès de la Fédération est indispensable pour produire des vins d'appellation

Plus d'informations sur : www.federationviticole.com

LES GROUPES DE PROGRÈS



Les groupes d'échanges (ou groupes de progrès) sont un moyen innovant pour évoluer dans son métier et ses savoir-faire en s'appuyant sur l'intelligence collective. Le principe : 10 à 15 agriculteurs d'un même secteur géographique se retrouvent plusieurs fois par an pour échanger sur leurs pratiques, acquérir des références, visiter des exploitations, se former, ... appuyés d'un conseiller animateur qui apporte du conseil, organise des visites et des rencontres, mobilise des intervenants experts sur les sujets choisis par le groupe. En

Maine-et-Loire, il existe des groupes sur l'agronomie, le sol, les TCS, l'irrigation, le maraîchage, les semences, la production laitière, viande, cultures, AB...

Plus d'informations sur : <https://extranet-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/gerer-lentreprise/progesser-en-groupe>

A photograph of a wheat field with a pink overlay. The wheat stalks are visible, and the background is a soft, hazy sky.

10 LES FORMALITÉS À L'INSTALLATION

LE CENTRE DE FORMALITÉ DES ENTREPRISES (CFE)

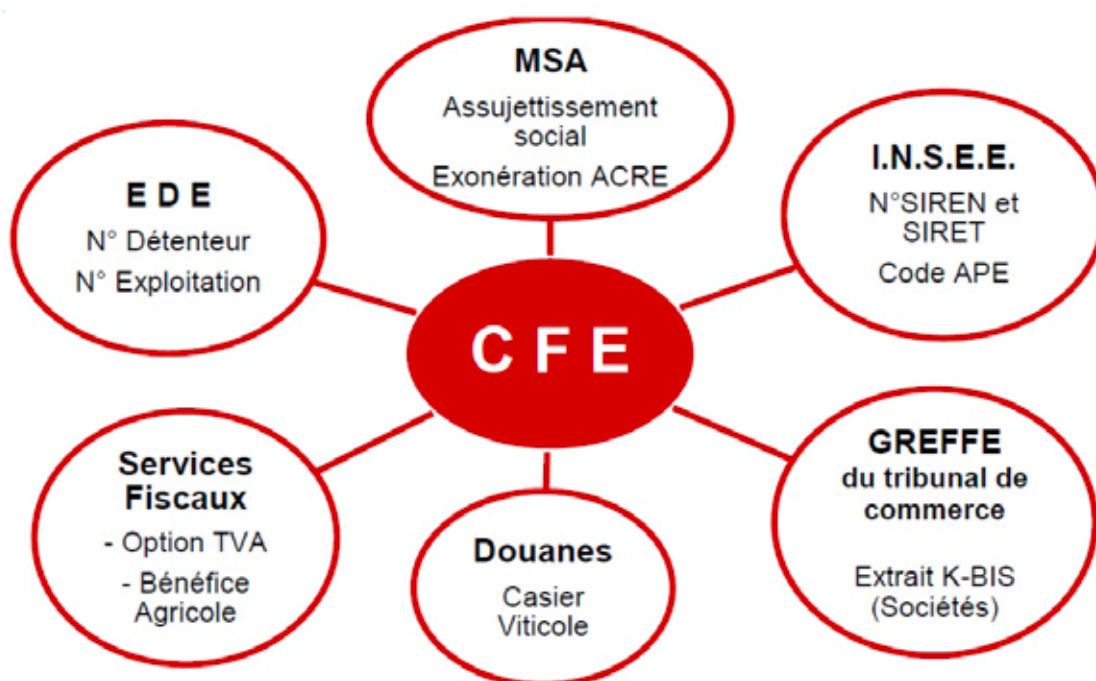
C.F.E.

Le CFE est un guichet unique pour simplifier les démarches administratives des entreprises.

Lors d'une création, modification ou cessation d'entreprise, le CFE est le 1er interlocuteur du porteur de projet, auprès duquel ce dernier doit effectuer ses premières démarches. Pour toutes les formalités, le CFE contribue à faciliter et à accélérer « le parcours administratif » des porteurs de projet en leur permettant de déposer en un même lieu (« guichet unique »), en une seule fois, les déclarations qu'ils sont tenus de réaliser.

La création de CFE agricole a été confiée aux Chambres d'agriculture. Ces CFE permettent aux exploitants agricoles de se déclarer simultanément, grâce à un seul formulaire, auprès de l'INSEE (pour obtention d'un numéro SIREN), de la MSA, du Centre des impôts et de l'Etablissement départemental de l'élevage (EDE) s'ils sont éleveurs ; et du greffe du Tribunal de commerce pour les sociétés.

Le passage au CFE est obligatoire pour créer votre entreprise agricole.



Plus d'informations sur : <https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/etre-agriculteur/creer-reprendre-ou-transmettre/acceder-au-centre-de-formalite-des-entreprises-cfe/>

LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)



Lors de la création d'entreprise, il est important d'effectuer les démarches permettant l'affiliation au régime agricole de protection sociale à la MSA.

Après avoir déclaré votre activité au CFE, le CFE vous dirigera vers la MSA, votre régime de protection sociale, pour finaliser votre dossier d'affiliation. Vous disposerez de votre numéro

Siret qui est important car il sera utilisé par la MSA pour l'ensemble des relations avec votre entreprise, en particulier pour les appels de cotisations et vos déclarations de personnel.

UNE PROTECTION SOCIALE COMPLÈTE

Votre affiliation au régime agricole fait de la MSA votre interlocuteur unique pour l'ensemble de votre protection sociale, de vos droits, ainsi que ceux de votre famille.

Dès votre affiliation, vous avez accès à vos prestations familiales et vous bénéficiez du remboursement de vos dépenses de santé dans le cadre de l'Amexa, votre assurance maladie.

Vous bénéficiez également d'une assurance accident du travail obligatoire, l'Atexa, qui couvre les accidents du travail ou de trajet professionnel, ainsi que les maladies professionnelles.

CE QUE VOUS DEVEZ DÉCLARER À VOTRE MSA

Afin d'évaluer au mieux votre situation, vous devez déclarer les éléments suivants :

- les parcelles mises en valeur notamment par la transmission des bulletins de mutation de parcelles signés par vous et le cédant, en précisant les dates de reprise des terres,
- les activités spécialisées sur votre exploitation : élevage hors sol, cultures spécialisées ou activités connexes à l'agriculture,
- la situation des membres de votre famille : exercice d'une activité extérieure, présence d'aides familiaux...
- l'emploi de salariés.

LES PERSONNES À AFFILIER

Différentes personnes sont concernées par l'affiliation au régime des non-salariés agricoles :

- le chef d'exploitation ou d'entreprise agricole ou membre d'une société à caractère agricole,
- le conjoint, le concubin, le partenaire d'un Pacte civil de solidarité (Pacs) qui a opté pour le statut de collaborateur s'il (elle) participe régulièrement aux travaux de l'exploitation, sans être rémunéré(e)
- l'aide familial ou l'associé de l'exploitation,
- les enfants et personnes à charge.

#COUP DE POUCE PROTECTION SOCIALE



Tout au long de votre installation, votre conseiller MSA vous accompagne dans vos démarches. Il peut vous conseiller sur le choix du statut social avec des simulations sur le montant de vos cotisations ou vous renseigner sur les exonérations possibles.

Plus d'informations sur :

<https://maineetloire.msa.fr/lfp/installation-creation-entreprise>

Retrouvez toutes les coordonnées utiles dans la rubrique Contacts





11

LES CONTACTS

PARTENAIRES DE L'INSTALLATION SAUMUR VAL DE LOIRE



Chambre d'agriculture Pays de la Loire

Antenne Baugeois-Vallée

5 Place de la République
49250 Beaufort-en-Anjou
Tel. 02 41 96 76 50
baugeois-vallee@pl.chambagri.fr

Antenne Layon-Saumurois

1 Rue du Pavé
49700 Doué-en-Anjou
Tel. 02 41 96 75 20
layon-saumurois@pl.chambagri.fr



Point Accueil Installation

Pour prendre rendez-vous :
Tel. 02 53 57 18 34



Répertoire Départ Installation

Tel. 02 41 96 76 00



TerraLAB

Tel. 02 41 96 76 00

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/etre-agriculteur/creer-reprendre-ou-transmettre/transmettre-son-exploitation/>



Lycée professionnel agricole Edgard Pisani

Route de Méron
49260 Montreuil-Bellay
Tel. 02 41 40 19 20

lpa.montreuil-bellay@educagri.fr
www.pisani49.fr



CFAA 49 Centre de Formation d'Apprentis Agricoles Edgard Pisani

Route de Méron
49260 Montreuil-Bellay
Tel. 02 41 40 19 28

cfa.maine-et-loire@educagri.fr
www.pisani49.fr



CFPPA Centre de formation Professionnelle et de Promotion Agricoles Edgard Pisani

Route de Méron
49260 Montreuil-Bellay
Tel. 02 41 40 19 28

cfppa.montreuil-bellay@educagri.fr
www.pisani49.fr



CFP/CFA des MFR Le Verger

11 Avenue des Cadets de Saumur
49350 Gennes-Val-de-Loire
Tel. 02 41 38 07 30

cfp.gennes@mfr.asso.fr
<http://www.entreprise-et-ecole.com/>



CNPH-Piverdière

43 Rue du Roi René
49250 La Ménitrie
Tel. 02 40 45 63 95

recrutement@cnph-piverdiere.fr
www.cnph-piverdiere.fr



GABBanjou

70 Route de Nantes
49610 Mûrs-Erigné
Tel. 02 41 37 19 39

contact@gabbanjou.org
<https://www.gabbanjou.com/>



Pôle Emploi

680 Rue du Chemin Vert
49414 Saumur

www.pole-emploi.fr



Mission Locale du Saumurois

Place de l'Arche Dorée BP207
49415 Saumur Cedex
Tel. 02 41 38 23 45

www.mission-locale-du-saumurois.com



CAP EMPLOI 49

Permanences en territoires
Tel. 02 41 22 95 90

recrutement@reactive49.fr
<https://www.cap-emploi49.fr/>



ELIORESO ANEFA

Maison de l'agriculture
14 Avenue Joxé
49006 Angers
Tel. 02 49 18 78 00

recrutement@elioreso.com
<http://www.elioreso.com>



Saisons en Anjou

Tel. 02 41 96 76 90

www.emploi-saisonnier49.fr



AGRIVAL Groupement d'employeurs

25 Rue de Nantilly
49400 Saumur
Tel. 02 41 50 94 43

contact@agrival-ge.fr
www.agrival-ge.fr



SAFRAN Groupement d'employeurs

4 Rue St Denis
49700 Doué-en-Anjou
Tel. 02 41 50 42 85

Ge.safran@orange.fr
<http://www.ge-safran.fr>



FORVAL Groupement d'employeurs

2 Avenue des Tilleuls
49250 Beaufort-en-Anjou
Tel. 02 41 54 86 76

contact@forval.fr
www.forval.fr

**CIAP 49**

70 Route de Nantes
49610 Mûrs-Erigné
Tel. 06 04 19 05 35

vapciap@gmail.com
<https://ciap-pdl.fr/>

**SAFER Pays de la Loire**

14 Avenue Joxé
CS 80646
49006 Angers Cedex 01
Tel. 02 43 83 48 10

Safer49@saferpaysdelaloire.fr
<https://www.safer-pays-de-loire.fr>

**Terre de Liens Pays de la Loire**

70 Route de Nantes
49610 Mûrs-Erigné
Tel. 06 61 45 49 88

pdl@terredeliens.org
www.objectif-terres.org

**AMPELIO**

13 Chemin de la Monnaie
49170 Savenières
Tel. 02 41 09 17 51

contact@ampelio.fr
<https://ampelio.fr/>

**Vivre au Pays ADEAR**

70 Route de Nantes
49610 Mûrs-Erigné
Tel. 02 41 39 54 77
Port. 06 15 64 25 30

vivreaupays.49@gmail.com
<https://www.agriculturepaysanne.org/Vivre-au-pays>

**Chambre Interdépartementale des Notaires**

19 Rue Chevreul
49100 Angers
Tel. 02 41 25 37 37

ci-angers@notaires.fr
<https://www.ci-angers.notaires.fr/>



**Accompagnement Stratégie Maine-et-Loire
(anciennement AS49)**

30 Allée Joseph Touchais
49700 Doué-en-Anjou
Tel. 02 41 59 23 04

contact@as49.fr
<https://www.as49.fr/>



COGEP Experts comptables

Rue du Pavé de Riou
ZAC du Champ Blanchard
49400 Distré
Tel. 02 41 67 25 65

<https://www.cogep.fr/#!/contactez-nous/nos-bureaux/distre-49>



Baker Tilly STREGO

Rue du Pavé de Riou
ZAC du Champ Blanchard
49400 Distré
Tel. 02 41 67 25 65

Strego.doue@bakertillystrego.com
<https://www.bakertillystrego.com/cabinets-d-expertise-comptable-en-france/expert-comptable-doue-la-fontaine>



CER FRANCE Maine-et-Loire

99 Rue de Rouen
49400 Saumur
Tel. 02 41 67 60 14

<https://www.cerfrance.fr/agence-expert-comptable/cerfrance-maine-et-loire/cerfrance-maine-et-loire>



CEGAO Centre de Gestion Agricole de l'Ouest

8 Rue du Bon Puits
Saint Sylvain d'Anjou
49480 Verrières-en-Anjou
Tel. 02 41 88 60 22

c.gestion@cegao.com
<https://www.cegao.com/>



BANQUE POPULAIRE
GRAND OUEST

Banque Populaire Grand Ouest

Agence Anjou Agricole
41 Rue du Nid de Pie
49000 Angers
Tel. 02 41 88 60 22

<https://www.banquepopulaire.fr/bpgo/>



Crédit Agricole Anjou Maine

21 Rue Beaurepaire
49400 Saumur
Tel. 02 41 40 15 59

saumur.beaurepaire@ca-anjou-maine.fr
<https://www.credit-agricole.fr/ca-anjou-maine/agriculteur.html>



Crédit Mutuel

33 Place de la Bilange
49400 Saumur
Tel. 02 41 21 49 49

39347@creditmutuel.fr
www.creditmutuel.fr



Initiative Anjou Saumur Val de Loire

11 Rue du Maréchal Leclerc
49400 Saumur
Tel. 02 41 40 45 87 / 06 15 30 02 98

c.charbonnier@agglo-saumur.fr



CFE Centre de formalité des Entreprises agricoles de Maine-et-Loire

14 Avenue Jean Joxé
49006 Angers
Permanence téléphonique de 9h à 12h le lundi, mardi, jeudi et vendredi
Tel. 02 41 96 75 09



cfe@pl.chambagri.fr
<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/etre-agriculteur/creer-reprendre-ou-transmettre/acceder-au-centre-de-formalite-des-entreprises-cfe/>



santé
famille
retraite
services

MSA Mutualité Sociale Agricole

3 Rue Charles Lacretelle,
Beaucouzé 49938 Angers
Tel. 02 41 31 75 75

Agence de Baugé-en-Anjou

Maison des Services publics
15 av. Le Goulz de la Boulaye
49150 Baugé-en-Anjou

Agence de Doué-en-Anjou

4 Rue Saint Denis
49700 Doué-en-Anjou

<https://maineetloire.msa.fr/>



COOPERATIVE DES PRODUCTEURS LEGUMIERS Rosée des Champs

ZI de la Saulaie
173 rue G. Eiffel
49700 Doué-en-Anjou
Tel. 02 41 59 17 66

vfleury@roseedeschamps.fr
www.roseedeschamps.fr

Page YouTube : <https://www.youtube.com/channel/UChoaKvWgUkK5WwAafCHNplA>

Page LinkedIn : <https://www.linkedin.com/company/rosee-des-champs>



Fleuron d'Anjou Groupe coopératif

29 Avenue du Moulin Marcille
CS 90067
49136 Les-Ponts-de-Cé Cedex
Tel. 02 41 96 66 66

info@fleurondanjou.fr
www.fleurondanjou.fr



SOMINVAL Société de gestion du Marché d'Intérêt National d'Angers-Viv

12 Avenue Jean Joxé
49109 Angers Cedex 02
Tel. 02 41 31 19 19

e.marchand@sominval.fr
www.min-angers-49.fr



Bio Loire Océan

2 Rue des Fontaines
49330 Châteauneuf-sur-Sarthe
Tel. 02 41 27 37 04

www.bioloireocean.bio



Robert et Marcel Coopérative de vignerons

Route de Saumoussay
49260 Saint-Cyr-en-Bourg
Tel. 02 41 27 37 04

www.robertetmarcel.com



Abattoir Bourgueillois Services

8 Rue du Lane
37140 Restigné
Tel. 02 47 95 68 17

scicabs@orange.fr



CAPL Coopérative Agricole des Pays de la Loire

10 Boulevard de la République
Thouarcé
49380 Bellevigne-en-Layon
Tel. 02 41 68 81 81

accueil@uapl.fr
www.capl.fr



CDDL Comité Départemental de Développement Légumier

Chambre d'agriculture Pays de la Loire,
Antenne locale Baugeois-Vallée
5 Place de la République
49250 Beaufort-en-Anjou
Tel. 02 41 96 76 50

<https://extranet-cddl-gdm.chambres-agriculture.fr/>



Fédération Viticole Anjou Saumur

73 Rue Plantagenêt
BP 62444 49024 Angers Cedex 02
Tel. 02 41 88 60 57

www.federationviticole.com



BHR Bureau Horticole Régional

1 Rue des Magnolias
49130 Les Ponts-de-Cé
Tel. 02 41 49 29 29

info@bhr-vegetal.fr
<http://bhr-vegetal.com/>



Union des Cuma des Pays de la Loire

Maison de l'Agriculture
14 avenue Joxé
49006 ANGERS Cedex 01
Tel. 02 41 96 75 48

paysdelaloire.49@cuma.fr
<http://www.paysdelaloire.cuma.fr/>

LES ÉTAPES POUR S'INSTALLER

en agriculture sur Saumur Val de Loire

LA DÉMARCHE À ENGAGER

Les questions à se poser.
Identifier les étapes.

COMMENCER PAR

S'INFORMER
Au POINT ACCUEIL
INSTALLATION.
Dans une réunion collective.

DÉCOUVRIR
avec Agri'mouv

SE FORMER

**POUR ACQUÉRIR
DES COMPÉTENCES**
tous les domaines
sur Saumur Val de Loire
FORMATION :
Initiale
Pour adultes
Continue

DÉVELOPPER SON

EXPÉRIENCE
avant de se lancer
Stages en entreprise.
En tant que salarié.
Sur un espace test
en maraîchage.
Lors d'un stage
de parrainage

TROUVER UN SITE

POUR S'INSTALLER
RDI
SAFER
Terre de liens
Ampélio

SE PRÉPARER À GÉRER

SON ENTREPRISE
PPP
Payсан créatif
De l'idée au projet
Les notaires

CHIFFRER ET FINANCER

SON PROJET
FAISABILITÉ
Plan d'entreprise
LES AIDES à l'installation
9 COUPS DE POUCE
dans ce guide

LES PARTENAIRES DES FILIÈRES LOCALES

Maraîchage, viticulture, bio,
élevage, végétal.
ET DES COUPS DE POUCE

RÉSEAUX TECHNIQUES ET PROFESSIONNELS

Maraîchage, viticulture, bio,
élevage, végétal.
ET DES COUPS DE POUCE

LES FORMALITÉS À L'INSTALLATION

CFE
MSA



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PAYS DE LA LOIRE



SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMÉRATION

une révolution
durable
SAUMUR VAL DE LOIRE
PUS



Le territoire de l'Agglomération



45

communes

99 529

habitants

858

entreprises
agricoles

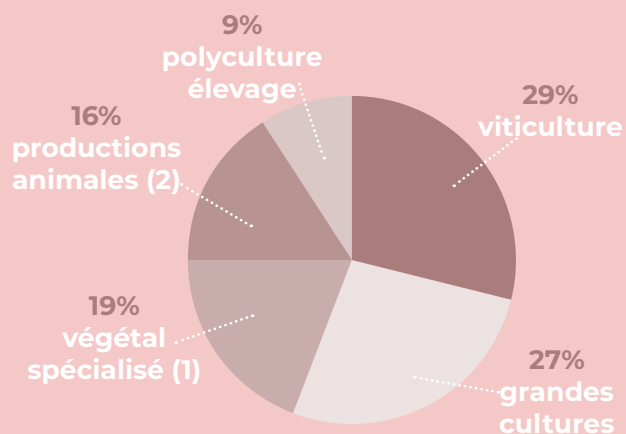
3 768

actifs agricoles
à la production

62 915

hectares
L'agriculture
valorise 51% du
territoire

Répartition des entreprises agricoles par orientation de production principale



Source : Chambre d'Agriculture

. 1 Végétal spécialisé : maraîchage, semences, arboriculture, horticulture

. 2 Productions animales : bovins viande, bovin lait, porcins, volailles, lapins, chevaux

1 092

Chefs
d'exploitation

2 676

ETP* salariés

* Équivalent Temps
Plein Annuel

**Entre 10 et 20
nouvelles**

installations

chaque année

194

entreprises
agricoles en bio

10%

de la surface agricole en bio

Chiffres clés 2020 de l'agriculture sur le territoire de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire.
Source Chambre d'agriculture Pays de la Loire, INSEE, MSA, ORAB, Agreste



Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

11 rue du Maréchal Leclerc
CS 54030 - 49408 Saumur Cedex
02 41 40 45 50

www.saumurvaldeloire.fr



Chambre d'Agriculture Pays de la Loire

Antenne locale de Beaufort-en-Anjou
5 Place de la République
49250 Beaufort-en-Anjou
02 41 96 76 50
baugeois-vallee@pl.chambagri.fr

Antenne locale de Doué-en-Anjou
1 Rue du Pavé
49700 Doué-en-Anjou
02 41 96 75 20
layon-saumurois@pl.chambagri.fr

www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture